

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE EN SERVICE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Article R.123-10-1 modifié par décret n° 2012-274 de février 2012

Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
QUAI OUEST - 39, Boulevard de Verdun
CS 30 567 - 34536 BEZIERS CEDEX
Tél. : 04 99 41 34 12 – Fax : 04 99 41 33 02

Agent en charge du contrôle :

Date du contrôle :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

DEMANDEUR

NOM, PRENOM OU DENOMINATION

ADRESSE :

TEL. :

CODE POSTAL : COMMUNE :

LOCALISATION DU PROJET

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

REFERENCE CADASTRALE DE LA PARCELLE (section et n° de parcelle) :

NATURE DE LA DEMANDE

- Concerne une construction qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire :
N° du permis de construire :
- Concerne une habitation existante avec création de nouvelles pièces principales
- Concerne la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante

**Pièces à fournir obligatoirement à la demande:
(Cocher les pièces fournies)**

- Un plan de situation de la parcelle ;
 - Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur base cadastrale (échelle 1/200 ou 1/500) ;
- A positionner et schématiser sur celui-ci le plus clairement possible :
- L'habitation et la sortie des eaux usées ;
 - Le prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse, ...), et les ventilations associées ;
 - Le traitement (épandage, filtre à sable vertical drainé, ...) ;
 - Le cas échéant, le rejet des eaux traitées ;
 - Le puits perdu ;
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie ;
 - Les arbres, haies, potagers ;
 - Les bâtiments annexes (garage, piscine,...) ;
 - Les surfaces imperméables ou destinées à le devenir (terrasses, allées,...) ;
 - Les voies de passage de véhicules ;
 - Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle ;
 - Les cours d'eau, fossés, mares, etc. ;
 - Les cavités souterraines (avens, fractures, fissures,...).
- Une étude de conception, de dimensionnement et d'implantation de dispositifs d'assainissement individuel destinée à caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques
 - Sondages à la tarière,
 - Sondages au tractopelle,
 - Test(s) de perméabilité (tests à niveau constant avec temps de saturation de 4H00).
 - Evaluation des contraintes topographiques et d'habitat ;
 - Description et dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif ;
 - L'autorisation de rejet dans un fossé privé dûment complétée (Cf. annexe 1) ;
 - Déclaration d'achèvement de travaux (Cf. annexe 2) ;
 - Le présent formulaire dûment complété.

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Habitation individuelle

Résidence : principale secondaire

Occupation sur l'année :j/an
:mois/an

Nombre de pièces principales* :

Nombre de chambres :

Nombre d'occupants permanents :

Cas particulier de plusieurs logements

Nombre de logements comportant :

1 pièce principale : 2 pièces principales : 3 pièces principales :

4 pièces principales : 5 pièces principales :

Au-delà de 6 pièces principales préciser le nombre de pièces principales et le nombre de logements :

Nombre total d'équivalents habitant (EH) :

Autre locaux que ceux d'habitation (restaurant, hôtel, camping, commercial, industriel, agricole,...)

Nature des locaux et activité pratiquée :

Capacité d'accueil maximale de ces locaux :

***Définition donnée par le Code de la Construction et de l'habitation : Pièces destinées au séjour ou au sommeil n'ayant pas une surface inférieure à 7 m² et possédant une ouverture. A distinguer des pièces de service (cuisines, salle d'eau, cabinet d'aisance, buanderie, débarras,...)**

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Raccordement sur réseau public

Raccordement sur un puits, source ou un forage privé

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT
Pour cela veuillez utiliser les résultats de l'étude de sol

- Superficie totale de la parcelle :m²
- Superficie disponible pour l'assainissement :m²
- Nature de la parcelle (culture, végétation, verger,...) :
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 - Faible (0 – 5 %)
 - Moyenne (5 – 10 %)
 - Forte (10 – 15 %)
 - Très forte (> 15 %)
- Présence d'un cours d'eau proche :
 - OUI Distance par rapport à celui-ci :
 - Nom du cours d'eau :
 - NON
- Présence d'un captage d'eau (puits et/ou source et/ou forage) sur la parcelle :
 - Oui Non
- Est-il déclaré pour la consommation humaine ?
 - Oui Non

Si oui, distance par rapport à l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif :m

- Présence d'un captage d'eau (puits et/ou source et/ou forage) sur une parcelle voisine :
 - Oui Non Ne sait pas
- Est-il déclaré pour la consommation humaine ?
 - Oui Non

Si oui, distance par rapport à l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif :m

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- Rétention (cuve, mare, ...)
- Infiltration sur la parcelle
- Autre à préciser :

DESTINATION DES EAUX DE VIDANGE DE PISCINES OU DE BASSINS

- Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
- Rétention (cuve, mare, ...)
- Infiltration sur la parcelle
- Autre à préciser :

Rappel : le rejet de ces eaux vers la filière d'assainissement non collectif est interdit.

DEFINITION DE LA FILIERE

CHOIX DU SYSTEME DE PRETRAITEMENT

Type de prétraitement	Nombre d'ouvrages prévus	Volume
<input type="checkbox"/> Fosse septique toutes eaux (reçoit l'ensemble des eaux produites dans l'immeuble) Possède-t-elle un préfiltre intégré : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	m ³ (<i>volume ≥ 3 m³</i>)
<input type="checkbox"/> Fosse septique (ne reçoit que les eaux vannes) Attention cette configuration ne pourra être tolérée que dans le cadre de réhabilitation et sous certaines conditions	m ³ (<i>volume ≥ 1,5 m³</i>)
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		

- La fosse septique toutes eaux se situe-t-elle à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non
 - Est-il prévu un bac à graisse ? Oui Non
- Si oui :

<input type="checkbox"/> Bac à graisse recevant l'ensemble des eaux ménagères	 (<i>volume ≥ 500 l</i>)
<input type="checkbox"/> Bac à graisse recevant les eaux de cuisine seulement	 (<i>volume ≥ 200 l</i>)

- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? Oui Non
- Si oui, quel sera son volume ?
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? Oui Non
 - Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? Oui Non
 - Est-il prévu un poste de relevage en amont de la fosse ? Oui Non
- Si oui, quel sera le volume de la bâchée ?

VENTILATIONS

Attention, les ventilations sont indispensables à la pérennité des ouvrages et à leur bon fonctionnement.

En effet, les fosses doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée d'air (ventilation qui correspond à la canalisation de chute des eaux usées prolongée jusqu'au toit) et d'une sortie d'air en diamètre d'au moins 100 mm (ventilation secondaire qui est située à l'aval de la fosse et prolongée de 0,40 m au dessus du faîtage du toit). La conception de ces ventilations nécessitant l'intervention de plusieurs corps de métier, il est important de les prévoir dès le début du projet.

- Est-il prévu une entrée d'air ? Oui Non
- Est-il prévu une extraction des gaz de fermentation ? Oui Non
- La canalisation d'extraction des gaz est-elle munie d'un extracteur statique ou éolien ? Oui Non

CHOIX DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Nombre de tranchées : Longueur d'une tranchée : m (**longueur ≤ 30 m**)

Largeur d'une tranchée :m Profondeur de la fouille :m

Lit d'épandage à faible profondeur (sol à dominante sableuse)

Longueur du lit :m (**longueur ≤ 30 m**) Largeur du lit : m (**largeur 8 max**) Surface du lit : m²

Filtre à sable vertical non drainé

Longueur : m (**4 m minimum**) Largeur : m (**bloquée à 5 m**) Surface du filtre : m²

Tertre d'infiltration

Longueur du sommet : m (**4 m minimum**) Largeur du sommet : m (**bloquée à 5 m**)
Surface du tertre au sommet : m²

Longueur de la base : m Largeur de la base : m

Filtre à sable vertical drainé

Longueur : m (**4 m minimum**) Largeur : m (**bloquée à 5 m**) Surface du filtre : m²

Filtre à sable horizontal drainé

Longueur : m (**égale à 5,5 m**) Largeur du front : m (**6 m min**) Surface du filtre : m²

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe (concerne les immeubles de 5 pièces principales au plus)

Surface du filtre : m²

Autre dispositif

Caractéristiques à préciser :

N° d'agrément :

IMPLANTATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Distance du dispositif de traitement par rapport :
 - ▣ A l'habitation :m
 - ▣ Aux arbres :m
 - ▣ Aux limites de propriétés :m

EVACUATION DES EFFLUENTS (DISPOSITIFS DRAINÉS)

Réutilisation pour l'irrigation souterraine de végétaux sur la parcelle (à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine)

Rejet vers le milieu hydraulique superficiel (à titre exceptionnel et sous certaines conditions conformément à l'arrêté Préfectoral n°2001-01-1567 et après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur)

Description du milieu hydraulique superficiel :

- Si le point de rejet ne vous appartient pas, avez-vous une autorisation du propriétaire ou du gestionnaire ?
 - OUI (joindre l'autorisation)
 - NON

Rejet par puits d'infiltration

- Possédez-vous une autorisation par dérogation du préfet ?
 - OUI (joindre l'autorisation)
 - NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux contrôles des installations d'assainissement non collectif. Le destinataire des données est : le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Monsieur Le Président de Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (QUAI OUEST - 39, Boulevard de Verdun - CS 30 567 - 34536 BEZIERS CEDEX Tél. : 04.67.01.68.68.).

IMPORTANT :

Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation, de stationnement et de stockage de charges lourdes.

Afin d'assurer l'entretien et le contrôle de la filière d'assainissement non collectif, les ouvrages doivent être accessibles (tampons sur les systèmes de prétraitement et sur le dispositif de traitement).

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Attention tout dossier incomplet ne sera pas instruit. Merci de joindre les pièces demandées.

Le demandeur s'engage à :

- Ne commencer la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif qu'après validation par le SPANC du présent dossier et en conséquence réception d'un avis favorable. Dans le cadre d'un permis de construire, il est obligatoire d'attendre l'obtention du permis de construire.
- Réaliser les travaux en tenant compte des remarques émises par le SPANC.
- Se conformer ainsi que le constructeur à la réglementation en vigueur (arrêtés du 7 septembre 2009), aux règles de l'art (norme XP DTU 64.1 P16-603 de mars 2007) et au projet validé par le SPANC.
- Informer le SPANC de l'état d'avancement des travaux et confirmer **7 jours ouvrés** avant la fin des travaux la date d'achèvement du chantier de manière à ce qu'il soit programmé un contrôle de bonne exécution.
- Fournir lors du contrôle de bonne exécution une fiche indiquant les caractéristiques et l'origine des matériaux employés.
- Ne remblayer la filière d'assainissement non collectif qu'une fois le contrôle de bonne exécution réalisé et après accord du SPANC.
- Entretenir de manière régulière son installation.
- Avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à :, le

Signature du demandeur

ANNEXE 1

AUTORISATION DE REJET DANS UN FOSSE PRIVE ET MITOYEN

Demande formulée par Madame et Monsieur

Nous soussignés Madame et Monsieur propriétaires de la parcelle cadastrée.....et siseà autorisons Madame et Monsieur à rejeter leurs effluents domestiques issus d'un dispositif d'assainissement non collectif, situé sur la parcelle cadastréeet siseàdans notre fossé.

Madame et Monsieurs'engagent à réaliser une filière d'assainissement non collectif qui soit conforme à la réglementation et à l'entretenir régulièrement de manière à n'entraîner aucune pollution du milieu naturel et à ne créer aucun problème de salubrité publique.

Les effluents rejetés devront répondre aux normes de rejet notifiées par la réglementation en vigueur.

L'autorisation de rejet au fossé donnée par Madame et Monsieur est accordée exclusivement à Madame et Monsieur.....

Bon pour engagement

Bon pour accord

ANNEXE 2

DECLARATION D'ACHEVEMENT DE TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

A adresser à la **Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée** dès que les dates de début et de fin des travaux sont arrêtées par l'entrepreneur qui va les exécuter.

Je soussigné :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Téléphone :

Adresse de la parcelle où vont se dérouler les travaux :

Section et numéro de la parcelle de construction :

certifie que :

les travaux du système d'assainissement non collectif débuteront sur ma propriété en date du et s'achèveront en date du

Ils seront réalisés par l'entreprise :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Date et signature du demandeur

Remarque : Afin que le chantier ne reste pas ouvert sur de trop grandes périodes, il est important que cette déclaration d'achèvement de travaux parvienne au SPANC au minimum 7 jours avant la fin des travaux.